

## ORDRE DU JOUR

---

### SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Jeudi 24 novembre 2022 à 9 h 00  
Siège de la CMM  
1002, rue Sherbrooke Ouest, 24<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 3L6

---

#### **Présentations**

- Parc métropolitain agricole
- Plan d'action de la Politique métropolitaine d'habitation

#### **Suivi du directeur général**

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

#### **2. Procès-verbal**

- 2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 octobre 2022

#### **3. Direction générale**

- 3.1. COP15 – Position de la Communauté métropolitaine de Montréal
- 3.2. Attribution d'une banque d'heure de travaux de réparation des stations limnimétriques servant à la prévision des inondations

#### **4. Aménagement**

- 4.1. Rapport de mandat du CCA concernant l'élaboration d'un portrait des activités agricoles urbaines et des initiatives municipales favorisant leur développement sur le territoire métropolitain

#### **5. Finances**

- 5.1. Liste des engagements contractés par le directeur général du 10 octobre au 6 novembre 2022

#### **6. Politiques, interventions et développement**

- 6.1. Adoption de la Politique métropolitaine d'habitation
- 6.2. Consultation du gouvernement fédéral sur la modification du statut du monarque

#### **7. Transport**

- 7.1. Bilan du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD

#### **8. Secrétariat**

- 8.1. Projet d'acquisition et de réserve foncière pour le Parc métropolitain agricole à Brossard

#### **9. Correspondances**

- 9.1. Demande de renouvellement de la contribution financière du gouvernement du Québec au programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole de la CMM

- Résolution numéro 22-10-342 de la MRC de la Vallée-du-Richelieu
  - Résolution numéro 2022-206 de la Ville de Verchères
- 9.2. Appuis à la CMM - Demande à la Société canadienne des Postes de respecter la compétence des municipalités de limiter la distribution d'articles publicitaires non demandées
- Résolution numéro 2022-10-223 de la MRC de Roussillon
  - Résolution numéro 22-10-202 de la MRC de L'Assomption
  - Résolution numéro 22-10-221 de la MRC de Rouville
  - Résolution numéro 2022-408 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
  - Résolution numéro 2022-11-691 de la Ville de Mercier
  - Résolution numéro 22-11-405 de la Ville de Carignan
  - Résolution numéro 426-22 de la Ville de Delson
  - Résolution numéro 2022-11-533 de la Ville de Chambly
- 9.3. Enjeux sur les mesures de l'orientation 6 du projet de PMGMR de la CMM (Table des préfets et élus de la Couronne-Sud)
- Résolution numéro 22-10-343 de la MRC Vallée-du-Richelieu en date du 20 octobre 2022
  - Résolution numéro 2022-10-18-682 de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud en date du 18 octobre 2022
- 9.4. Nomination des professionnels en tant qu'observateur à la commission de PMAD de la CMM
- 9.5. Demande au gouvernement du Québec d'une aide financière afin d'atténuer les impacts inflationnistes
- Résolution numéro 2022-11-459 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
  - Résolution numéro 2022-11-602 de la Ville de Boisbriand
  - Résolution numéro 2022-10-231 de la MRC de Thérèse-de-Blainville
- 9.6. Résolution numéro 2022-10-18-681 de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud en date du 18 octobre 2022 concernant une demande de financement pour l'Exporail
- 9.7. Résolution numéro 2022-244 de la Municipalité de Verchères en date du 7 novembre 2022 concernant la nomination de l'inspecteur métropolitain local pour le RCI zones inondables
- 9.8. Résolution numéro 2022-245 de la Municipalité de Verchères en date du 7 novembre 2022 concernant la nomination du responsable du dossier de la zone inondable de la CMM
- 9.9. Résolution numéro 2022-246 de la Municipalité de Verchères en date du 7 novembre 2022 concernant la nomination du responsable de l'application du Règlement des rejets à l'égout à la CMM